

Allianz European Pension Investments P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Adresse

Juillet 2022

Allianz European Pension Investments

Nom du Compartiment	Catégorie d'Actions	Devise	Numéro d'identification	ISIN
Allianz Climat 2021	IT7	Euro	A3CY6M	LU2365416572
Allianz Neo ISR 2021	IT7	Euro	A2QK0T	LU2275269129
Allianz Neo ISR 2022	IT7	Euro	A3C84U	LU2421449021
Allianz Strategy 15	CT	Euro	A0RCVJ	LU0398560267
Allianz Strategy 15	IT	Euro	A1H9GU	LU0882150443
Allianz Strategy 15	RT	Euro	A2DWPR	LU1673098791
Allianz Strategy 15	W	Euro	A0RCVK	LU0398560341
Allianz Strategy 15	WT	Euro	A0RCVL	LU0398560424
Allianz Strategy 15	C2	Euro	A2PS87	LU2064238111
Allianz Strategy 15	AT (H-USD)	USD	A2PYJ8	LU2105731785
Allianz Strategy 30	WT	Euro	A2P2WZ	LU2153614974
Allianz Strategy 50	A	Euro	A1W8XH	LU0995865168
Allianz Strategy 50	AT (H-USD)	USD	A2PYKA	LU2105731942
Allianz Strategy 50	CT	Euro	A0NGAA	LU0352312184
Allianz Strategy 50	C2	Euro	A2PS88	LU2064238384
Allianz Strategy 50	IT	Euro	A0NGAC	LU0352312341
Allianz Strategy 50	NT	Euro	A1CXU3	LU0535372949
Allianz Strategy 50	P	Euro	A2AH7P	LU1405890556
Allianz Strategy 50	PT	Euro	A14VR6	LU1250163679
Allianz Strategy 50	PT	USD	A14VR7	LU1250163752
Allianz Strategy 50	RT	Euro	A2DWPS	LU1673099179
Allianz Strategy 50	WT	Euro	A0NGAE	LU0352312697
Allianz Strategy 75	A2	Euro	A2N8TA	LU1906304982
Allianz Strategy 75	AT (H-USD)	USD	A2PYKC	LU2105732163
Allianz Strategy 75	CT	Euro	A0NGAG	LU0352312853
Allianz Strategy 75	IT	Euro	A0NGAJ	LU0352313075
Allianz Strategy 75	NT	Euro	A1CXU4	LU0535373087
Allianz Strategy 75	P	Euro	A2PGF1	LU1971343642
Allianz Strategy 75	RT	Euro	A2DWPT	LU1673099500
Allianz Strategy 75	WT	Euro	A0NGAL	LU0352313232

6A, route de Trèves
 L-2633 Senningerberg
 P.O. Box 179
 L-2011 Luxembourg
 Téléphone : +352 463 463-1
 Fax +352 463 463-620

Société d'Investissement à Capital
 Variable
 Siège social : Senningerberg
 Registre de Commerce : B94920

Conseil d'administration :
 Markus Nilles
 Shariff Ahmed
 Carina Feider

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Allianz European Pension Investments (SICAV) (la « Société ») informe par la présente du changement suivant qui prendra effet le 22 août 2022 :

Nom du Compartiment	Modification des Principes d'investissement
Allianz Climat 2021	a) Au moins 75 90 % des actifs du Compartiment sont investis dans des actions (titres de participation) et des valeurs mobilières comparables et dans des certificats de participation d'émetteurs qui respectent la Stratégie ISR au moment de leur détermination. Par ailleurs, les certificats indiciels et les certificats d'actions (titres de participation) dont le profil de risque est corrélé aux actifs cités dans la première phrase du présent point a) ou avec les marchés d'investissement dont peuvent relever lesdits actifs peuvent également être souscrits. <u>Toutefois, au moins 90 % du portefeuille du Compartiment seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés ni d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).</u>
Allianz Neo ISR 2021	a) Au moins 75 90 % des actifs du Compartiment sont investis dans des actions (titres de participation) et des valeurs mobilières comparables et dans des certificats de participation d'émetteurs qui respectent la Stratégie ISR au moment de leur détermination. Par ailleurs, les certificats indiciels et les certificats d'actions (titres de participation) dont le profil de risque est corrélé aux actifs cités dans la première phrase du présent point a) ou avec les marchés d'investissement dont peuvent relever lesdits actifs peuvent également être souscrits. <u>Toutefois, au moins 90 % du portefeuille du Compartiment seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés ni d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).</u>
Allianz Neo ISR 2022	a) Au moins 75 90 % des actifs du Compartiment sont investis dans des actions (titres de participation) et des valeurs mobilières comparables et dans des certificats de participation d'émetteurs qui respectent la Stratégie ISR au moment de leur détermination. Par ailleurs, les certificats indiciels et les certificats d'actions (titres de participation) dont le profil de risque est corrélé aux actifs cités dans la première phrase du présent point a) ou avec les marchés d'investissement dont peuvent relever lesdits actifs peuvent également être souscrits. <u>Toutefois, au moins 90 % du portefeuille du Compartiment seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés ni d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).</u>

Allianz Strategy 15	b) Le Compartiment peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), <u>bons de caisse obligations convertibles, obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des actifs ainsi que d'autres obligations adossées. Les bons de caisse sont des titres porteurs d'intérêts dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas un an au moment de l'acquisition. Les bons de caisse ne peuvent être acquis que conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise.</u>
Allianz Strategy 30	b) Le Compartiment peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), <u>bons de caisse obligations convertibles, obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des actifs ainsi que d'autres obligations adossées. Les bons de caisse sont des titres porteurs d'intérêts dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas un an au moment de l'acquisition. Les bons de caisse ne peuvent être acquis que conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise.</u>
Allianz Strategy 50	b) Le Compartiment peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), <u>bons de caisse obligations convertibles, obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des actifs ainsi que d'autres obligations adossées. Les bons de caisse sont des titres porteurs d'intérêts dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas un an au moment de l'acquisition. Les bons de caisse ne peuvent être acquis que conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise.</u>
Allianz Strategy 75	b) Le Compartiment peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des

	actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), <u>bons de caisse</u> obligations convertibles, obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des actifs ainsi que d'autres obligations adossées. <u>Les bons de caisse sont des titres porteurs d'intérêts dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas un an au moment de l'acquisition. Les bons de caisse ne peuvent être acquis que conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise.</u>
Allianz Strategy 15, Allianz Strategy 30, Allianz Strategy 50, Allianz Strategy 75	Suppression de l'indice de référence/Changement de l'approche de gestion des risques d'une Approche Value at Risk relative à une Approche par les engagements.

Les actionnaires qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées peuvent demander gratuitement le rachat ou la conversion de leurs actions jusqu'au 21 août 2022.

Pour toute autre question, veuillez consulter votre conseiller financier, la Société de gestion ou l'un des Agents d'information mentionnés dans le dernier prospectus.

Si vous résidez en République fédérale d'Allemagne, veuillez contacter Allianz Global Investors GmbH, société sise Bockenheimer Landstrasse 42–44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, adresse électronique : info@allianzgi.de en tant qu'Agent d'information pour les investisseurs en République fédérale d'Allemagne.

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où des compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique.

Sincères salutations,

Le Conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.